

de travail. Les groupes de travail en question devaient au départ étudier les possibilités qui se produisent au Canada des incidents du genre de celui de Bhopal, vérifier ensuite les mesures prises à ce jour par le secteur privé et le gouvernement pour éviter de tels accidents et enfin évaluer la capacité de ce secteur et du gouvernement à réagir efficacement lors de ces accidents. Ainsi, nous avons ce groupe de travail qui a été créé en décembre dernier, étant donné que nous n'avions pas les renseignements dont nous avons besoin pour fournir des réponses précises aux questions soulevées par le député.

● (1850)

Au mois de juillet dernier, le groupe de travail a communiqué aux agences provinciales et aux organisations de l'industrie, notamment l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, l'Association pétrolière pour la conservation de l'environnement canadien, le Congrès du travail du Canada, et plus de 25 associations environnementales, dont Les Amis de la Terre, Pollution Probe, et l'Association canadienne du droit de l'environnement, un document de travail leur demandant leur avis. Le rapport final du comité directeur paraîtra un peu plus tard cet automne. Des discussions avec les agences responsables des divers aspects juridiques de la question auront lieu par la suite.

Je tiens également à rappeler au député une activité qui s'est déroulée au ministère de l'Environnement pendant au moins

### *L'ajournement*

toute l'année dernière. On m'a communiqué un manuel fort important, à mon avis, sur la gestion des déversements et des déchets dangereux. Je lui signale que deux documents très précis sont parus par la suite, l'un sur l'acide sulfurique et l'autre sur l'oleum, dans lesquels on décrit avec de bien plus amples détails toutes les dispositions à prendre, dans la mesure du possible, en ce qui concerne ces deux produits chimiques.

En conclusion, monsieur le Président, les Canadiens ne seront pas déçus par le rapport final de cet automne et par l'expansion des travaux déjà effectués par Environnement Canada sur la question. Ces travaux ne supplanteront pas complètement l'expérience d'autres pays et nous ne pouvons certainement rien faire directement en ce qui concerne la tragédie qui s'est produite là-bas, mais nous devrions être en mesure d'envisager des solutions efficaces et préventives, si l'on veut, pour l'entreposage de ces produits.

[*Français*]

**M. le vice-président:** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)